

ANNEXE VIII
(article 24)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 351

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

- 1.** Les travaux consistent en la réparation des fuites sur des conduites d'agglomération du réseau d'aqueduc suite à la recherche de fuites d'eau en tenant compte du pourcentage de la longueur des réseaux linéaires par arrondissement et pour les villes reconstituées.
- 2.** Les travaux consistent en la réfection du réseau d'égout, de regards et de puisards et en l'achat de petits équipements.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER

- 3.** Les travaux consistent en la réfection de trottoirs, de bordures et de pavage.
- 4.** Les travaux consistent en la réparation, la réfection ou le recouvrement des surfaces de pavage.

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- 5.** Les travaux consistent en la réparation de sections de bordures des trottoirs, d'entrée charretières et d'accès universels.
- 6.** Les travaux consistent en la réfection des glissières de sécurité.
- 7.** Les travaux consistent en la réfection de divers sentiers pédestres et d'allées piétonnières.

TOTAL : 820 688,68 \$